

## 223060 - Dans certaines écoles , des élèves joignent leurs deux mains et répètent : «notre Père, nous te remercions pour ce soir» Comment juger cet acte?

---

### question

Les élèves de l'école se mettent à réciter des prières et invocations très tôt dans la matinée. Chaque élève doit se mettre debout les mains jointes comme le font les hindous et répète avec les autres:« **notre Père, nous te remercions pour ce soir...**» Ils répètent cette phrase en hindou

Mes questions sont les suivantes:

-Est-ce permis?

-Est-il permis de joindre ses deux mains complètement comme indiqué plus haut mais en modifiant la phrase comme suit:« **Ô Allah, nous te remercions pour ce soir, etc.?**»

### la réponse favorite

Louanges à Allah

Premièrement, le Messager

d'Allah (Bénédictioin et salut soient sur lui), qui est le véridique jugé

sûr, a prédit que cette Umma suivra les pratiques et voies des juifs et chrétiens. D'après

Abou Saïd

al-Khoudri (P.A.a) le

Prophète (Bénédictioin et salut soient sur lui) a dit:

-«**Vous suivrez les pratiques**

**de vos prédécesseurs, empan par empan, coudées par coudées au point que s'ils avaient pénétré dans le trou du lézard vous le feriez!**»

-«**Les juifs et les chrétiens,  
ô Messager d'Allah?**»

-«**Qui d'autres?**» (rapporté par al-Bokhari,1397 et  
par Mouslim,4822).

Dans ce hadith, on interdit

l'imitation des juifs et des chrétiens et désapprouvent le comportement de ceux  
qui empruntent leurs voies. La loi religieuse confirme cette interdiction en  
leur assimilant celui qui adoptent leur conduite.

D'après Abdoullah ibn Omar (P.A.a)le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit :«

**Celui qui cherche à s'assimiler à un peuple leur sera assimilé.»** (Rapporté par  
Abou Dawoud,3512) et jugé

authentique par Cheikh al-Albani dans Irwaa al-Ghalil (2691). Cheikh al-islam, Ibn Taymiya  
(Puisse

Allah lui accorder Sa miséricorde) dit:« **Le moins qu'on puisse dire du hadith  
est qu'il interdit le fait de s'assimiler aux juifs et aux chrétiens. Pris au  
sens apparent, il implique la mécréance de lui qui cherche à s'assimiler à  
eux.»** Iqtidhaa as-siraat

al-moustaqiim,237.

La

phrase en question est «**notre Père, nous te**

**remercions pour ce soir**» Elle est souvent utilisée dans les invocations juives et  
chrétiennes. Car c'est sont eux qui qualifient Allah de 'père'. Combien Il est

éloigné de ce qu'ils disent. Bien au contraire , Allah

le Transcendant, Ses anges, Ses messagers n'ont rien à voir avec eux et avec

leur mécréance. Ces propos coraniques émis par le Très-haut le confirment:« **Les**

**Juifs et les Chrétiens ont dit: "Nous sommes les fils d'Allah et Ses**

**préférés." Dis: "Pourquoi donc vous châtie-t-Il pour vos**

**péchés?" En fait, vous êtes des êtres humains d'entre ceux qu'Il a créés.**

**Il pardonne à qui Il veut et Il châtie qui Il veut. Et à Allah seul appartient la royauté des cieux et de la terre et de ce qui se trouve entre les deux. Et c'est vers Lui que sera la destination finale.»** (Coran,5:18).

Il est déjà expliqué dans la fatwa n° 160791 qu'il n'est pas permis de dire à Allah le Majestueux et Très-haut: **« Mon Père ou Notre Père »** et que ces expressions proviennent des propos des adeptes des deux livres antérieurs révélés aux juifs et aux chrétiens. Cela étant, il n'est pas permis d'employer cette phrase dans une invocation.

Deuxièmement, concernant la question portant sur la possibilité de substituer à la phrase incriminée celle-ci: **« Ô Allah, nous Te remercions pour ce soir. »** C'est, au nom d'Allah, est une source d'étonnement qui révèle l'ampleur du complexe dont souffre la Umma et son sentiment de retard et son esprit défaitiste. C'est ce qui explique son empressement à imiter les mécréants même dans leurs invocations, leurs rites religieux. Plus étonnant encore est de délaisser les invocations coraniques issues de la parole de l'Auguste et Très-haut Maître de l'univers et des invocations prophétiques, issues de la parole du meilleur des créatures et qui sont à réciter matin et soir, pour s'empressement à réciter les invocations des mécréants, quitte à y ajouter des modifications et des améliorations!

Si le fait de dire: **« Ô Allah, nous Te remercions pour ce soir »** ne constitue pas une erreur en soi, le fait d'entrer dans la matinée et dans la soirée est un bienfait d'Allah dont Il gratifie Ses fidèles serviteurs et pour lesquels ils doivent Lui témoigner leur

reconnaissance comme Il le dit: **« Dis: “Que diriez-vous? Si Allah vous assignait le jour en permanence jusqu’au Jour de la Résurrection, quelle divinité autre qu’Allah pourrait vous apporter une nuit durant laquelle vous reposeriez? N’observez-vous donc pas?” C’est de par Sa miséricorde qu’Il vous a assigné la nuit et le jour: pour que vous vous y reposiez et cherchiez de Sa grâce, et afin que vous soyez reconnaissants.»**

Si on prononce cette phrase dans le même esprit que les mécréants et de la même manière qu’ils le font, l’acte relève incontestablement de l’imitation interdite. C’est surtout le cas dans toutes les affaires culturelles, notamment le rappel d’Allah Très-haut. Voilà pourquoi il est interdit d’adopter de telles paroles dans un contexte religieux.

La pratique serait encore plus interdite et plus à même d’impliquer l’imitation interdite si elle s’accompagne du geste consistant à se joindre les deux mains comme indiqué plus haut car c’est que font les mécréants hindous et consort dans leurs prières et rites. Voir à toutes fins utiles la réponse donnée à la question n° [21341](#).

Allah le sait mieux.